

Je dois féliciter mon prédécesseur du bon sens, de la sincérité et de la logique de son intervention. Il y a eu beaucoup de discours depuis le début de ce débat parce qu'en vertu de la nature même de la Chambre, tous les députés de tous les partis doivent exprimer les convictions et les doutes de leur circonscription sur tous les sujets et surtout lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes que celle-ci. C'est là réellement la principale fonction de tout système fédéral et je dois dire que j'ai été particulièrement impressionné l'autre jour, par exemple, par les déclarations de deux députés de Terre-Neuve, qui fidèles à la tradition de leur province, étaient diamétralement opposées sur certains points. Elles traduisaient l'admiration insondable qu'ils portent à notre grand pays. Elles reflétaient de façon passionnée, les préoccupations des régions qui craignent qu'on ne finisse par adopter une formule qui crée, d'une certaine manière, un déséquilibre du type même de ceux que les pères de la Confédération redoutaient.

Je ne suis pas historien et je ne suis pas expert des questions constitutionnelles non plus. A l'instar du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), je ne suis que le reflet des forces qui ont façonné ma façon de penser. Les vues du député sont la résultante de son passé de terre-neuvien, lui qui a eu le privilège de vivre à Terre-Neuve avant 1949—bien qu'il n'ait parfois pas l'air si vieux—et qui est aujourd'hui député au Parlement fédéral. Personnellement, mes idées ont été façonnées par mon passé, celui d'un Québécois anglophone. J'ai eu le privilège de siéger à la Chambre et de représenter pendant Dieu sait combien de temps, quinze ans peut-être, une circonscription du Québec. Aujourd'hui, j'ai le privilège non moins grand de représenter une circonscription de l'Ontario.

La chance a voulu que durant les 18 mois que j'ai passés à l'Assemblée nationale du Québec, on y a adopté non seulement le bill 101 mais aussi le bill 1 dont on ne parle plus beaucoup pour le moment. C'est qu'il a été démolé par la commission des droits de la personne de cette province. J'étais député à cette assemblée pendant les mois qui ont précédé l'adoption du projet de loi instaurant la tenue d'un référendum; je suis donc bien placé pour savoir que le présent débat peut être extrêmement passionné et qu'il est extrêmement difficile de voir ou finit au juste la participation raisonnée et où commencent les discussions enflammées qui ne résisteront pas à l'épreuve du temps.

J'ai participé au débat sur les langues officielles qui s'est déroulé ici même à la Chambre. Je me souviens de la réticence des députés devant cette perspective de changement, ce qui était compréhensible. Il y avait ici des députés qui venaient de régions du pays où il n'était même pas question de bilinguisme. La Chambre des communes adopta et c'est tout à son honneur, cette importante mesure législative après un débat réfléchi, au cours duquel on a tenu compte de tous les points de vue légitimes qui ont été exprimés. Aucun député, je pense, ne voudrait revenir en arrière à cet égard, même si l'on a pu constater que l'application de cette loi s'est réalisée de façon tantôt excessive tantôt laxiste.

J'étais ici et j'ai participé au débat sur le drapeau. Je m'en souviens fort bien. J'ai encore présentes à l'esprit les contributions valables qu'ont apportées tous les partis représentés à la Chambre. Encore là, je comprenais les préoccupations des députés qui avaient l'impression que, d'une certaine façon, nous rompions pour toujours nos liens avec le commonwealth

La constitution

de la Grande-Bretagne. Je me rappelle les discours passionnés et émouvants sur le Red Ensign et le rôle de cet emblème au cours des deux guerres. C'était là des préoccupations légitimes mais, en rétrospective, je pense que nous avons eu peur pour rien. Le drapeau canadien a eu un effet unificateur, sans doute parce que tous les Canadiens le jugeaient acceptable, qu'ils fussent d'origine britannique ou française. C'était un drapeau dénué de symboles. C'était exclusivement le nôtre et, encore une fois, je dois dire que cela a donné lieu à un débat traumatisant qui a duré une bonne partie de l'année ou à tout le moins de l'été.

Je n'évoquerai pas, pour le bénéfice des députés, les autres jalons de l'évolution lente, mais sûre qui nous a conduit du colonialisme au plein épanouissement. Les initiatives heureuses n'ont pas été seulement le fait des représentants de ce côté-ci de la Chambre; des premiers ministres conservateurs en ont aussi eues. On peut dire que l'homme qui est à la tête des conservateurs et qui a été premier ministre pendant quelque temps, le chef de l'opposition (M. Clark) a contribué à l'unité du pays par ses méthodes et par les efforts qu'il a faits pour apprendre l'autre langue officielle du pays.

Je me demande souvent si dans la province francophone du Québec on a apprécié ces efforts à leur juste valeur car jamais plus, nous les libéraux de cette province, ne pourrions laisser entendre subtilement que le parti conservateur n'a pas compris le bilinguisme ou a refusé de l'endosser. Je pense qu'il faudrait dissiper ce mythe une fois pour toutes, non seulement à cause des efforts du chef de l'opposition (M. Clark) pour apprendre le français, mais encore à cause de l'attitude de l'opposition à l'égard de la loi sur les langues officielles.

● (1650)

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Je n'entends pas parler abondamment de tel ou tel article. Ce qu'on nous demande de faire après tout à la Chambre, c'est de renvoyer à un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit la résolution que le gouvernement a présentée. J'ignore si, lorsque le comité aura été saisi de la résolution et qu'il aura longuement examiné et débattu les nombreux sujets d'intérêt ou d'inquiétude, il réussira à rassurer certains députés et à formuler des propositions d'amendement. Ce que je sais, cependant, c'est que des centaines de milliers de Canadiens de toutes les classes de la société qui nous regardent à la télévision débattre cette question se demandent—c'est du moins ce que j'ai constaté au cours de la dernière fin de semaine—quand donc nous allons en finir avec les étapes préliminaires à l'adoption de cette résolution, pour enfin en saisir le comité. Je ne prétends nullement connaître la réponse, mais je fais remarquer aux leaders à la Chambre que si nous voulons que ce débat sur une question aussi fondamentale que la réforme constitutionnelle ait les résultats souhaités, si nous voulons que nos travaux se déroulent dans une bonne atmosphère, nous devrions enfin décider quand il y aurait lieu de renvoyer la résolution au comité, et à cet égard, je ne pense pas que l'opposition aimerait qu'on l'accuse de faire obstruction en soulevant la question de privilège à tout propos ou en faisant de multiples rappels au Règlement.

Comme l'ont fait remarquer de nombreux députés, nous prenons actuellement des décisions qui auront des répercussions énormes sur la constitution de notre pays, du moins sur la partie écrite, soit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. J'y